



LE 6 MAI 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 6 mai 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

8970-060519 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis avril 2019
- . Rapport budgétaire avril 2019
- . Rapport financier 2018 de la Ville de Beupré

Le maire fait rapport des faits saillants du rapport financier.

- . Rapport financier 2018 régime de retraite

8971-060519 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2019**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019.

8972-060519 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1900604 – 1900693	254 635,91 \$
Journal des chèques 1900694 – 1900761	104 924,21 \$
Journal des chèques 1900762 – 1900839	1 164 420,44 \$
Journal des chèques 1900840 – 1900856	172 467,17 \$
Journal des chèques 1900587 – 1900898	98 386,81 \$
Journal des chèques 1900899 – 1900911	21 187,16 \$

8973-060519 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1239 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1130**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance du 4 mars 2019;

ATTENDU l'avis public prévu à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* publié le 3 avril 2019;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement incluant la voix favorable du maire, d'adopter le Règlement 1239 relatif au traitement des élus municipaux et remplaçant le règlement 1130.

8974-060519 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – 20^E ANNIVERSAIRE – DEMANDE DE GRATUITÉ GYMNASE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter le gymnase du Pavillon Le Boisclair le 15 juin 2019 dans le cadre du 20^e anniversaire de Ressources Familiales Côte-de-Beaupré.

8975-060519 **ADOPTION DE LA PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES SUITE À L'ADOPTION DE LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter la procédure pour le traitement des plaintes suite à l'adoption de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics.

8976-060519 **COCKTAIL POUR LES 50 ANS DE SACERDOCE DU CHANOINE JACQUES ROBERGE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud à participer au cocktail pour les 50 ans de sacerdoce du Chanoine Jacques Roberge au coût de 100 \$.

8977-060519

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - ENTENTE D'AIDE AUX ENTREPRISES POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS DE RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE les personnes apparaissant à la liste jointe à l'annexe A de la présente résolution exploitent une entreprise du secteur privé et sont propriétaires ou occupantes d'un immeuble autre qu'une résidence situé sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises doivent acquérir un conteneur pour les matières recyclables suivant les nouvelles exigences imposées par la MRC dans le cadre de la collecte de ces matières ;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (« L.C.M. ») qui permet à la Municipalité d'accorder une aide financière aux entreprises privées;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC de la Côte-de-Beaupré dans laquelle cette dernière s'engage à rembourser à la Municipalité toute aide financière versée par elle aux personnes apparaissant sur la liste à l'annexe A, dans le respect des modalités prévues à cette entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente d'aide aux entreprises pour l'acquisition de conteneurs de recyclage intervenue avec la MRC et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la Municipalité accepte d'accorder une aide financière à chacune des personnes apparaissant à la liste jointe à l'Annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, dans la mesure où l'ensemble des conditions prévues à l'article 92.1 L.C.M. sont rencontrées et qu'une demande accompagnée d'une preuve d'achat du conteneur est déposée à la Municipalité **au plus tard le 31 décembre 2019**;

QUE le montant de l'aide qui sera versé par la Municipalité équivaut à 30 % de la valeur réelle du conteneur, taxes incluses, jusqu'à concurrence des montants maximaux suivants pour chaque type de conteneur :

Conteneur	Montant maximal de l'aide financière
2 verges cubes	360 \$
4 verges cubes	420 \$
6 verges cubes	510 \$
8 verges cubes	600 \$

QUE l'aide sera versée en un seul versement au plus tard dans les 30 jours suivant le dépôt d'une demande ;

QUE les crédits nécessaires à cette dépense sont puisés à même le fonds général jusqu'à l'obtention du remboursement par la MRC ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC.

8978-060519 **ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN REGROUPEMENT DE LA VILLE DE BEAUPRÉ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

ATTENDU que les conseils municipaux de la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim souhaitent examiner l'opportunité de faire un regroupement municipal des 2 municipalités ;

ATTENDU qu'il existe 10 ententes intermunicipales entre les 2 municipalités concernant la station d'épuration des eaux usées, des postes de pompage du réseau d'égout, l'écocentre, le déneigement, le Service de sécurité incendie, le service de prévention incendie, les pinces de décarcération, le camp d'été et la bibliothèque municipale ;

ATTENDU que les 2 municipalités ont beaucoup d'affinité ;

ATTENDU que nous croyons qu'il serait possible d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services municipaux auprès des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal exprime par ladite résolution son désir d'entamer un processus pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour un regroupement entre la Ville de Beupré et la Municipalité de Saint-Joachim et de former un Comité de travail à cette fin.

QUE les deux municipalités demandent l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'accompagner les municipalités dans la démarche de regroupement, notamment par la réalisation d'une étude sur les implications d'un tel regroupement.

8979-060519 **ALLIANCE AFFAIRES CÔTE DE BEAUPRÉ – CAMPAGNE MON EMPLOI**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adhérer au projet « Campagne Mon Emploi » de l'Alliance Affaires Côte-de-Beupré au coût de 1 500 \$ plus les taxes applicables.

8980-060519 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES – TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'entériner la participation des membres du conseil au tournoi de golf du Festival de L'Oie des Neiges qui se tiendra le 1^{er} juin 2019 au Club de golf Le Saint-Ferréol par l'achat d'un quatuor au montant de 400 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8981-060519 **PAIEMENT D'UNE PARTIE DU REFINANCEMENT À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de payer, à même le surplus accumulé non affecté le montant suivant :

- Règlement 1119 350 000 \$

8982-060519 **LE FEUILLET PAROISSIAL - ACHAT PUBLICITE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 274,00 \$ plus les taxes applicables.

8983-060519 **MRC DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ – SALLE AU PAVILLON LE BOISCLAIR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de prêter une salle au Pavillon le Boisclair pour la formation du 14 mai 2019 de 18 h à 21 h.

8984-060519 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (19, RUE DE L'AVALANCHE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 19, rue de l'Avalanche a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction suivant les plans déposés est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que l'architecture proposée pour le cabanon respecte l'architecture du bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les plans déposés.

8985-060519 **PROJET DE MODIFICATION AU BÂTIMENT – GARAGE MUNICIPAL (10, RUE INDUSTRIELLE)**

Attendu que le directeur des travaux publics a déposé des images pour une demande de permis pour l'ajout de toitures supportées par 2 murs au-dessus de 3 portes d'entrée du garage municipal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés répondent aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de modification du bâtiment principal par l'ajout de toitures supportées par des murs au-dessus de 3 portes d'entrée suivant les images déposées.

8986-060519 **PROJET D'AGRANDISSEMENT UNICO – 195, RUE INDUSTRIELLE**

Attendu que le propriétaire de l'entreprise Unico a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 195, rue Industrielle;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, la demande du permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement du bâtiment industriel suivant les nouveaux plans déposés.

D'abroger la résolution 8935-010419.

8987-060519 **PROJET DE MODIFICATION AU BÂTIMENT (20, RUE DE LA PETITE SAVANE)**

Attendu que la propriétaire de l'immeuble sis au 20, rue de la Petite-Savane a déposé les plans pour une demande de permis pour la transformation du garage attenant en pièce habitable et plus particulièrement que les travaux consistent à enlever la porte de garage pour la remplacer par 2 fenêtres, à ajouter dans la partie arrière du bâtiment une porte sous celle du rez-de-chaussée et à remplacer la porte du rez-de-chaussée par une fenêtre;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 du chapitre 3, le projet de modification au bâtiment est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de modification au bâtiment suivant les plans déposés.

8988-060519 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (20, RUE DE LA PETITE SAVANE)**

Attendu que la propriétaire de l'immeuble sis au 20, rue de la Petite-Savane a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal en remplacement du cabanon;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de construction du garage assure une continuité en relation avec le bâtiment principal par rapport au style architectural, à la forme du toit et au choix des matériaux de finition extérieure et répond aux objectifs et aux critères énoncés.

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché suivant les plans déposés.

8989-060519 **PROJET D'AGRANDISSEMENT ESPACE DE RANGEMENT ATTENANT
(11 178 ET 11 190 AVE ROYALE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11178-11190, avenue Royale a déposé des documents pour une demande de permis pour la construction d'un espace de rangement contigu au bâtiment principal, situé sur la façade arrière;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sections 13 et 14 du chapitre 3, le projet d'agrandissement par l'ajout d'un espace de rangement à même le bâtiment principal est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un espace de rangement suivant les documents déposés.

8990-060519 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – PIGNONS ET GALERIE
(11 592, AVE ROYALE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 11592, avenue Royale a déposé une image et une description des travaux pour une demande de permis pour modifier les 2 pignons situés au-dessus de chacune des portes, pour refaire la galerie et modifier les garde-corps;

Attendu que les travaux sur les pignons consistent à enlever l'effet d'arche, donc de former un triangle en prolongeant les lattes de bois;

Attendu que les travaux sur la galerie consistent à refaire le plancher et les escaliers en bois et les barrotins en bois seront remplacés par des barrotins en aluminium rond de couleur noire;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les

objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation extérieure suivant l'image et la description des travaux déposés.

8991-060519 **PROJET DE MODIFICATION AU BÂTIMENT ACCESSOIRE (275, BOUL. DU BEAU-PRÉ)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 275, boulevard du Beau-Pré a déposé des croquis pour une demande de permis pour modifier le toit plat d'un des bâtiments accessoires pour construire un toit à 2 versants;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 7 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de modifier le profil du toit d'un des bâtiments accessoires assure une continuité en relation avec le bâtiment principal par rapport au style architectural, à la forme du toit et au choix des matériaux de finition extérieure et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de modifier le profil du toit du bâtiment accessoire, soit de passer d'un toit plat à un toit à 2 versants suivant les croquis déposés.

8992-060519 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE (67, BOUL. BÉLANGER)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 67, boulevard Bélanger a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux modifiant l'apparence extérieure du bâtiment principal en cour arrière de ce dernier en remplaçant une fenêtre par une porte-patio et par la construction d'une galerie avec toit intégré;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet déposer respecte l'architecture développée du bâtiment principal, alors que la partie jumelée existante compte déjà une porte-patio et une galerie et que ce projet répond aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de modification extérieure suivant les plans déposés.

8993-060519 **PROJET D'ENSEIGNES D'IDENTIFICATION - CENTRE DES CONGRÈS (550 BOUL. DU BEAU-PRÉ)**

Attendu que le représentant du propriétaire du Centre des congrès situé au 550, boulevard du Beau-Pré, a déposé les croquis pour une demande de permis pour l'installation de deux enseignes d'identification;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre 6, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que l'objectif vise à favoriser un mode d'affichage distinctif, respectueux des caractéristiques du lieu qui s'intègre harmonieusement avec la vocation du secteur ;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet d'installer 2 enseignes d'identification suivant les documents déposés.

8994-060519 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE III (20, RUE DU GROS-VALLON)**

Attendu que le propriétaire de la partie privative connu comme étant le lot 4 512 314 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée faisant partie d'une copropriété dans le développement Faubourg de la Crête et qui aura comme numéro civique le 20, rue du Gros-Vallon;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que la construction projetée répond aux objectifs et aux critères énoncés, alors qu'elle s'intègre quant à son style architectural et elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction d'une résidence unifamiliale suivant les plans déposés.

8995-060519 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (325, RUE DES MÉSANGES)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 325, rue des Mésanges a déposé des images pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 7 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet de construction du garage assure une continuité en relation avec le bâtiment principal par rapport au style architectural, à la forme du toit et au choix des matériaux de finition extérieure et répond aux objectifs et aux critères énoncés.

En conséquence, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du garage détaché suivant les plans déposés.

8996-060519 **EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes à titre d'étudiants préposés à l'entretien des parcs et espaces verts selon la politique salariale en vigueur:

- Patrick Longchamps
- Samuel Roy
- Laury Morency

8997-060519 **EMBAUCHE DE M. GAÉTAN GAGNON**

ATTENDU que le poste a été affiché en conformité avec les dispositions de la convention collective;

ATTENDU que M. Gaétan Gagnon, employé de la Ville, a déposé sa candidature pour le poste de journalier opérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

- Que M. Gaétan Gagnon soit engagé à titre de journalier-opérateur à temps plein à compter du 6 mai 2019;
- Que le salaire de M. Gaétan Gagnon soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de journalier-opérateur, échelon 2.

8998-060519 **OUVERTURE D'UN POSTE DE JOURNALIER OPÉRATEUR SURNUMÉRAIRE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à procéder à l'affichage d'un poste de journalier opérateur surnuméraire.

8999-060519 **ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un véhicule pour le service des travaux publics pour un montant maximum de 30 000 \$ incluant les taxes. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9000-060519 **CONGÉ SANS SOLDE DE M. SYLVAIN MUNGER**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde à M. Sylvain Munger pour une durée de six (6) mois à compter du 1^{er} juin 2019 jusqu'au 30 novembre 2019.

9001-060519 **ADOPTION DE LA RÉGLEMENTATION POUR LE PAVILLON LE BOISCLAIR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter la réglementation pour le Pavillon le Boisclair.

9002-060519 **MÉGARELAIS MME LABRISKI – AUTORISATION POUR CIRCULER SUR DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et à la présence ou non de travaux routiers, à circuler sur des voies publiques municipales pour l'évènement Le Mega Relais Madame Labriski les 14 et 15 septembre 2019 et d'autoriser le prêt de clôtures si possible.

9003-060519 **ACHAT MODULE PARC FAUBOURG DE LA CRÊTE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un module pour le parc Faubourg de la Crête pour un montant maximum de 10 000 \$ (taxes nettes) et la main-d'œuvre et machinerie en régie. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9004-060519 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2019 ET LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 9 mars 2017;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Montant avant taxes	Montant après taxes
Autobus des Seigneuries	25 115,00 \$	28 875,97 \$
Autobus Laval	34 060,00 \$	39 160,49 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **AUTOBUS DES SEIGNEURIES** » au montant de 28 875,97 \$ incluant les taxes.

9005-060519 **ACHAT ORDINATEURS – SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'ordinateurs pour le service de sécurité incendie, le tout suivant la soumission de Computek Systèmes en date du 14 avril 2019 au montant de 1 995,00 \$ plus les taxes soit 2 293,75 \$. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9006-060519 **ACHAT OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'outils de désincarcération (vérin et cisaille hydraulique) pour un montant de 23 526,00 \$ plus les taxes soit 27 949 \$, le tout suivant la soumission de L'Arsenal datée du 10 avril 2019. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9007-060519 **DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS ÉOLIEN DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de déposer une demande d'aide financière dans le fonds éolien de La MRC de la Côte-de-Beaupré au montant de 1 500 000 \$ plus les taxes pour l'achat des terrains de AIM;
- b) d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

9008-060519 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1238**

Monsieur Pierre Renaud, maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement 1238 sur la régie interne des séances du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et la question suivante a été posée :

- Conteneurs pour le kayak

9009-060519 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 01.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe